



Dossier de presse

École obligatoire:

Rentrée scolaire
2019 - 2020

Conception, coordination : SEO, Deborah Gonzalez
Rédaction et infographies : SEO, Deborah Gonzalez
Photographie de couverture : Melody Chatelain et Daniela Romariz, Collège de la promenade
(éorén, Centre des Terreaux)
Portrait de Monika Maire-Hefti : SP Chancellerie d'État

1 Table des matières

Œuvrer ensemble pour former les citoyen-ne-s de demain	4
1. Chiffres de la rentrée 2019-2020.....	5
1.1 Enseignement obligatoire	5
1.1.1 Chiffres de la rentrée, situation au 12 août 2019	6
1.2 Enseignement spécialisé	9
1.2.1 Intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS): évolution du nombre d'élèves.....	9
1.2.2 Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves	11
1.3 Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE	12
2 Un premier bilan pour la rénovation du cycle 3.....	13
2.1 L'élève au centre des préoccupations.....	13
2.1.1 Participation active des directions d'école et du corps enseignant	13
2.1.2 Accent mis sur le suivi des élèves	13
2.1.3 Un processus d'amélioration continue.....	14
Caractéristiques de la rénovation du cycle 3.....	14
Les principales sources utilisées dans l'étude de l'IRD	14
En savoir plus	14
3 L'école à l'hôpital	15
3.1 Continuer à construire son avenir lors d'une hospitalisation	15
Objectifs du concept :	15
4 Résultats des enquêtes nationales sur les compétences fondamentales (COFO).....	16
4.1 Les élèves neuchâtelois dans la moyenne suisse pour toutes les disciplines testées.....	16
4.2 Plusieurs facteurs influencent les performances.....	16
En savoir plus	16
5 Prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s.....	17
5.1 Être à l'écoute des enseignant-e-s.....	17
Objectifs de l'enquête du CAPPES :	17
6 Concept cantonal de l'enseignement des langues.....	18
6.1 L'extension du projet PRIMA se poursuit	18

Quelques définitions :	18
6.2 Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant-e-s.....	19
6.3 Évolution possible du projet PRIMA en nombre d'élèves	19
7 Intégration du numérique à l'école.....	20
7.1 Offrir une éducation numérique complète à tous les élèves du canton	20
Objectifs de l'éducation numérique à travers trois axes :.....	20
8 Exclusion scolaire	21
8.1 Un contexte qui a fortement évolué ces dernières années	21
Objectifs du projet autour de l'exclusion scolaire :.....	21
9 L'enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH).....	22
9.1 Contribuer à l'ouverture d'esprit et à la réflexion critique des élèves	22
9.1.1 Le plan d'études romand et la spécificité neuchâteloise.....	22
Nouvelles ressources pour la rentrée	22
10 Le geste d'écriture au cycle 1.....	23
10.1 Favoriser le développement des compétences des élèves pour la production de l'écrit.....	23
Contenu du blog :	23
Références :	23
11 Innovations pédagogiques	24
11.1 Nouveaux moyens d'enseignement	24
12 Dates à retenir	25

Œuvrer ensemble pour former les citoyen-ne-s de demain



Ces dernières années, l'école a été marquée par de nombreux changements et réformes qui viennent accompagner les mutations de la société, comme par exemple la place du numérique. Faisant face à ces changements de taille, je souhaite saluer le professionnalisme de toutes les actrices et acteurs de l'école qui contribuent jour après jour par leur travail de qualité à l'évolution de l'école.

Malgré la gestion du changement que ces transformations impliquent, c'est avec sérénité que j'envisage cette rentrée scolaire. Parmi les défis à relever pour cette nouvelle année, deux thèmes sont à mettre en exergue car ils constituent le cœur de nos préoccupations actuelles : il s'agit de la santé des enseignant-e-s d'une part, et de l'éducation numérique, d'autre part.

Tout d'abord, la prévention de l'épuisement des professionnel-le-s de l'enseignement est l'un des thèmes qui me tient à cœur. Depuis quelques années, nous travaillons à la mise en place de mesures répondant à leurs différents besoins, ceci afin d'améliorer constamment leurs conditions de travail. La mise sur pied d'un plan d'action regroupant des propositions concrètes répondant aux attentes exprimées par le corps enseignant dans l'enquête menée par le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPEs) en 2016 a pour objectif de leur assurer un cadre de travail plus serein.

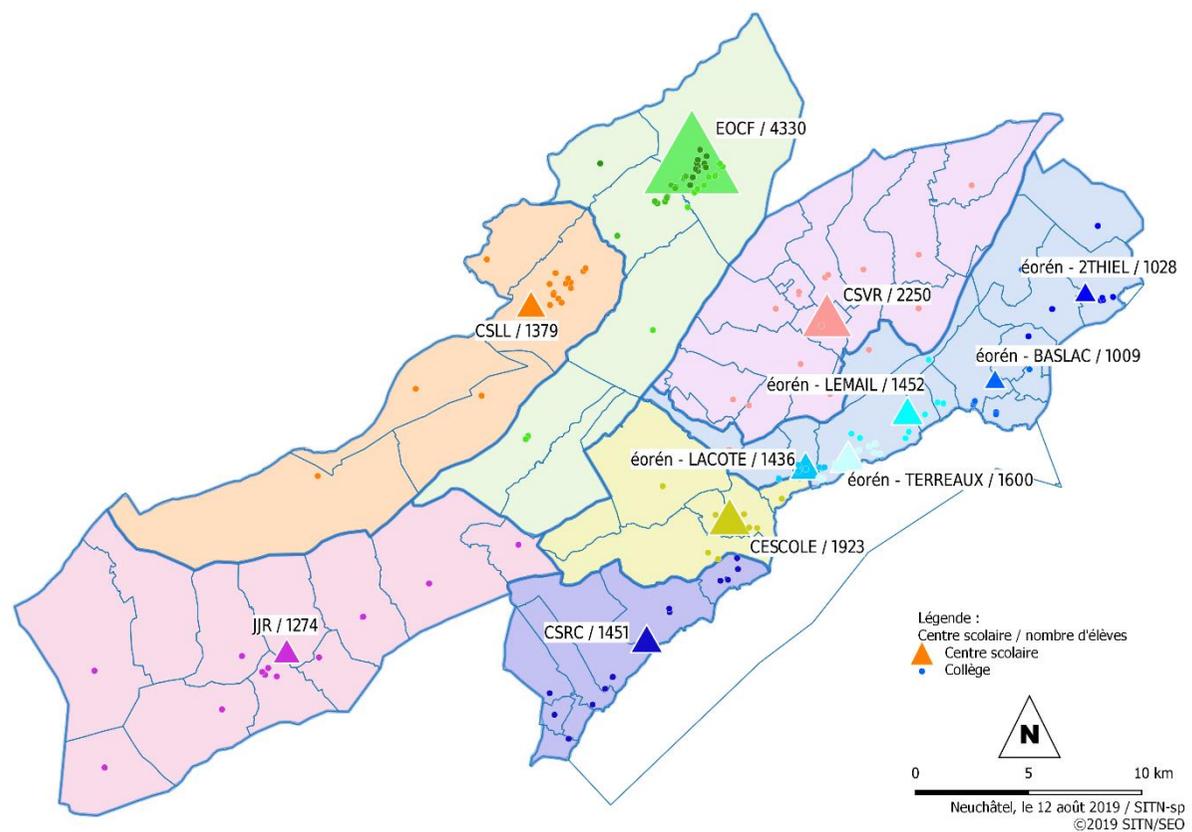
En outre, il s'agit d'intégrer le numérique à l'école. Cette intégration nécessite un accompagnement permanent auprès du corps enseignant, des élèves et des parents d'élèves. Le rôle et la responsabilité de l'école est d'offrir à tous les élèves du canton une éducation numérique complète, dans un esprit d'équité. Pour ce faire, un point d'honneur sera mis dans ce domaine au niveau de la formation des professionnel-le-s des écoles, dont font partie le corps enseignant et les formateurs-trices. La formation s'avère en effet être un facteur de réussite essentiel dans ce projet.

Ces deux thèmes ne sauraient être conduits sans la promotion de l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dès le plus jeune âge, partant du principe que chaque citoyenne et chaque citoyen doit concevoir le droit de chacune et chacun à une vie respectant les principes d'autonomie, d'autodétermination et d'inclusion dans la communauté. En outre, il va de soi que pour mener à bien ces différents défis, une collaboration étroite est primordiale, que ce soit entre toutes les actrices et les acteurs de l'école ou également entre l'école et les familles. Il est par conséquent essentiel que chacune des parties prenantes puisse s'exprimer quant à ces changements et que ceci soit entendu et pris en compte dans nos actions futures. Cela, en gardant toujours en ligne de mire que la finalité de l'école est de former les citoyen-ne-s de demain. Ce à quoi nous nous attellerons, toutes et tous en cette rentrée 2019-2020.

Monika Maire-Hefti
Conseillère d'État
Cheffe du département de l'éducation et de la famille (DEF)

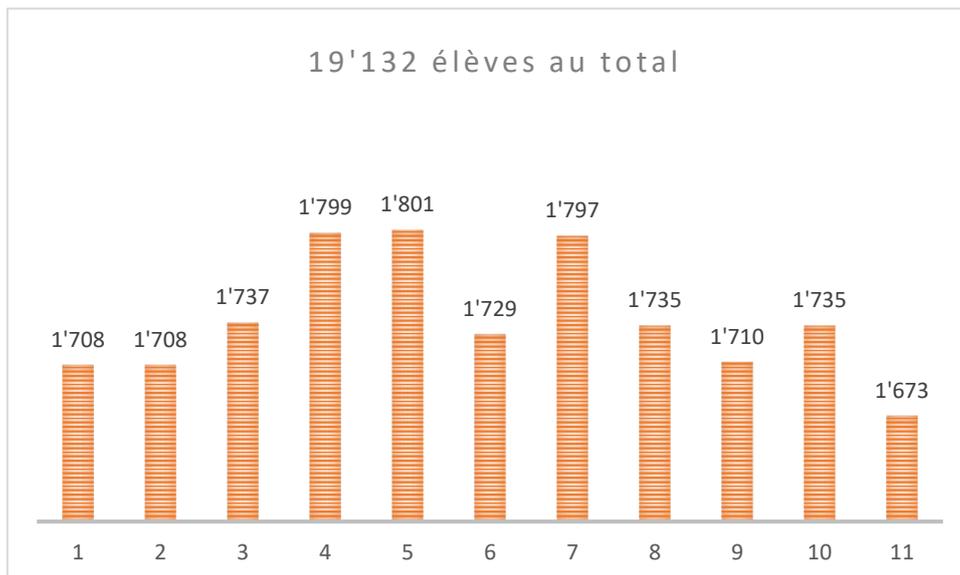
1. Chiffres de la rentrée 2019-2020

1.1 Enseignement obligatoire



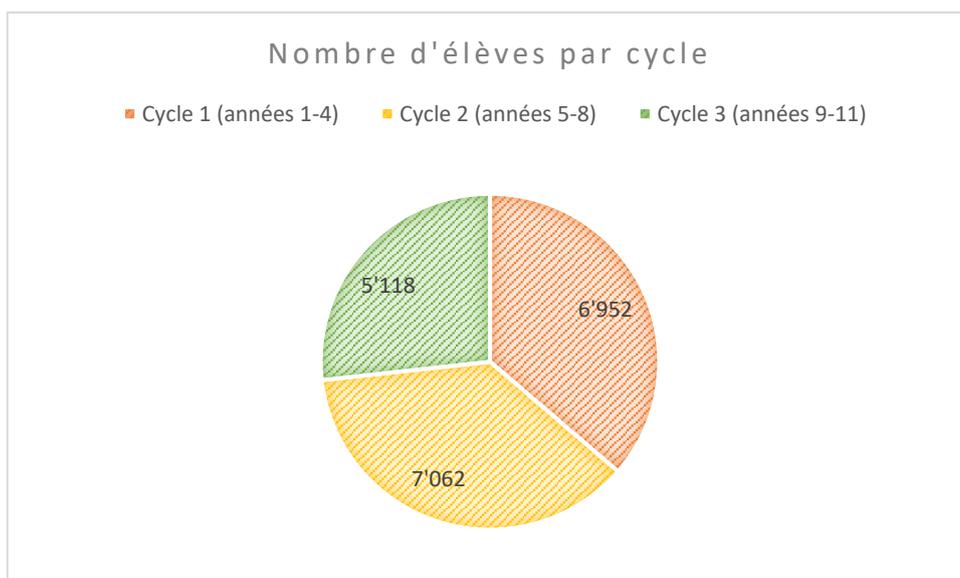
1.1.1 Chiffres de la rentrée, situation au 12 août 2019

1.1.1.1 Nombre d'élèves par année scolaire (sans compter les 650 élèves des classes spéciales)



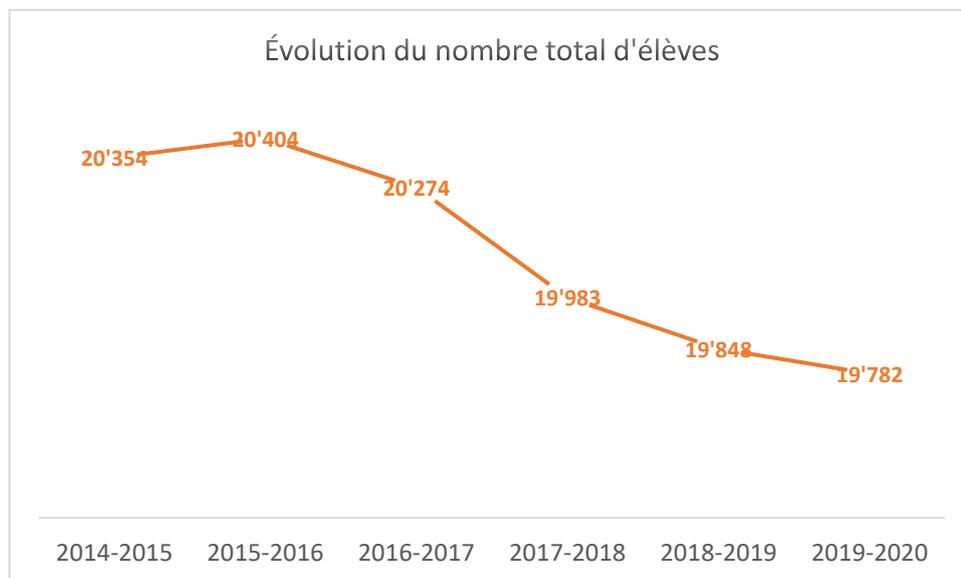
À la rentrée, 19'132 élèves (sans compter les élèves des classes spéciales) seront scolarisé-e-s dans les 1'019,5 classes du canton (sans compter les classes spéciales). Ci-dessus, la répartition du nombre d'élèves par année scolaire.

1.1.1.2 Nombre d'élèves par cycle (sans compter les 650 élèves des classes spéciales)



Parmi les 19'132 élèves, nous dénombrons 6'952 élèves au cycle 1, 7'062 au cycle 2 et 5'118 au cycle 3.

1.1.1.3 Évolution du nombre total d'élèves par année scolaire



Par rapport à l'année scolaire 2018-2019, l'on constate une baisse de 0,33% du nombre d'élèves, soit de 66 élèves au total.

1.1.1.4 Options en 11^e année

En 11^e année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

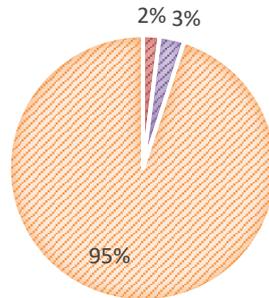
Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

Les options professionnelles préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (3 ou 4 ans) ou à une formation générale de type maturité spécialisée.

Les options académiques préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

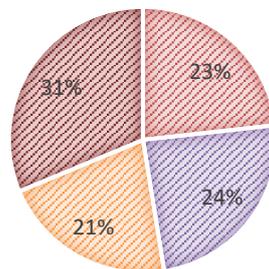
11e année: répartition dans les disciplines à choix

- Renforcement en français (FRR)
- Renforcement en mathématiques (MTR)
- Anglais (ANG)



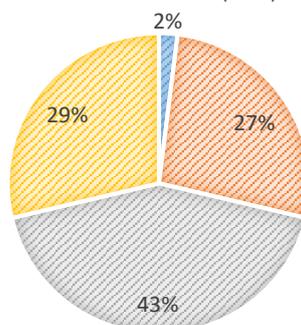
11e année: choix des options professionnelles

- Activités créatrices et manuelles (OCM)
- Dessin technique et artistique (ODE)
- Expression orale et corporelle (OEX)
- Informatique appliquée et gestion (OIG)

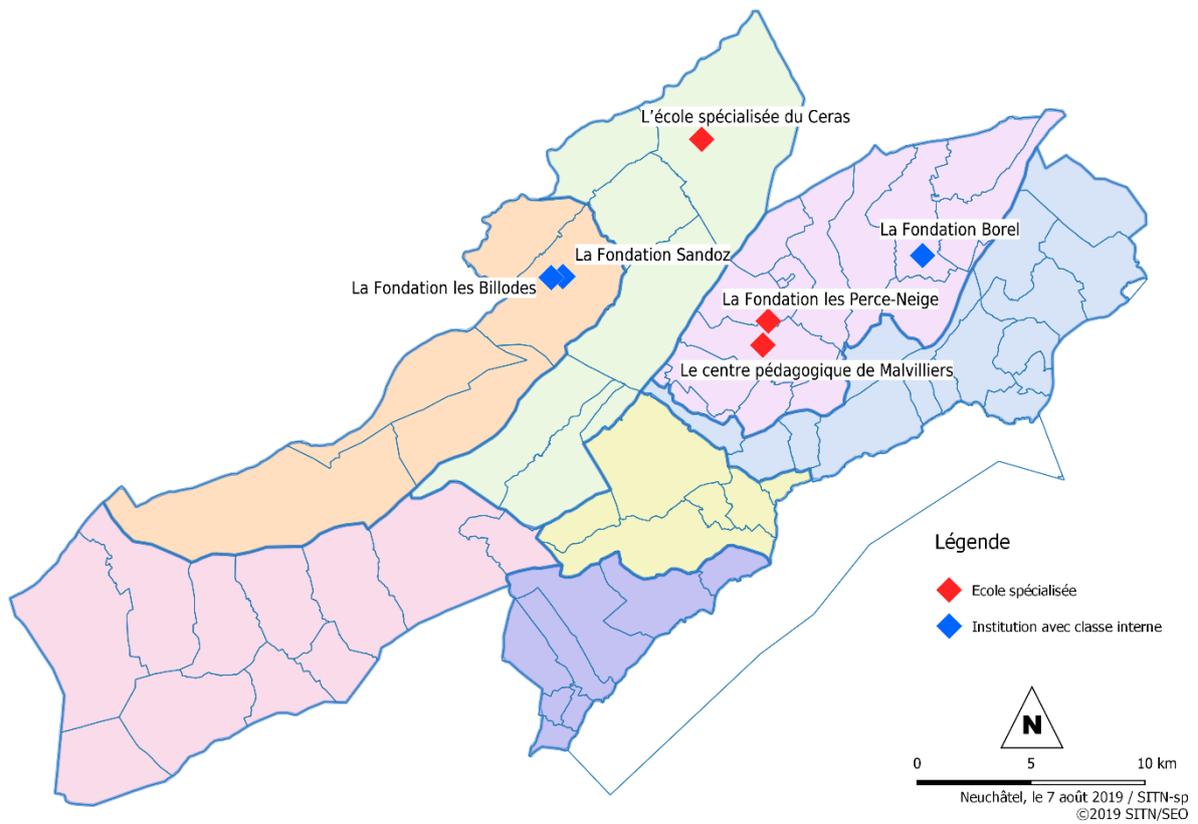


11e année: choix des options académiques

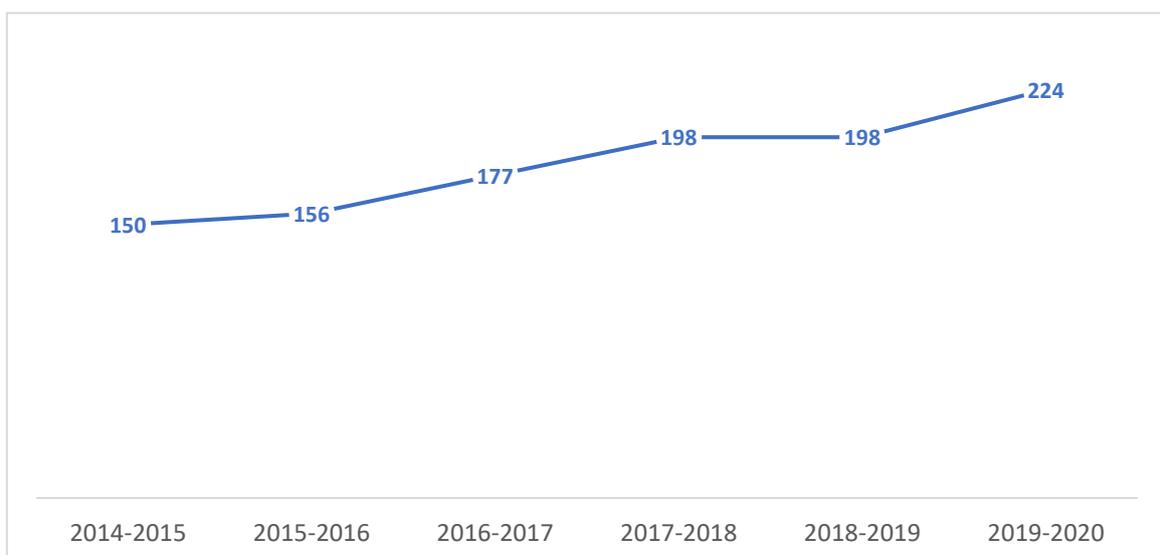
- Langues anciennes (OLA)
- Langues modernes (OLM)
- Sciences expérimentales (OSE)
- Sciences humaines (OSH)



1.2 Enseignement spécialisé



1.2.1 Intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS): évolution du nombre d'élèves



Dans les cas d'intégrations individuelles avec [soutien pédagogique spécialisé \(SPS\)](#)¹ et conseil pédagogique spécialisé (CPS), l'élève suit l'école ordinaire à 100%. C'est l'enseignant-e spécialisé-e qui se rend en classe pour assurer le soutien. Nous observons une augmentation notable du nombre d'élèves de 2018-2019 à 2019-2020 : celle-ci est due au transfert de la responsabilité de la formation spéciale de l'assurance-invalidité (AI) au canton. Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantonale dite [procédure d'évaluation standardisée](#)². Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limite de l'AI appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation.

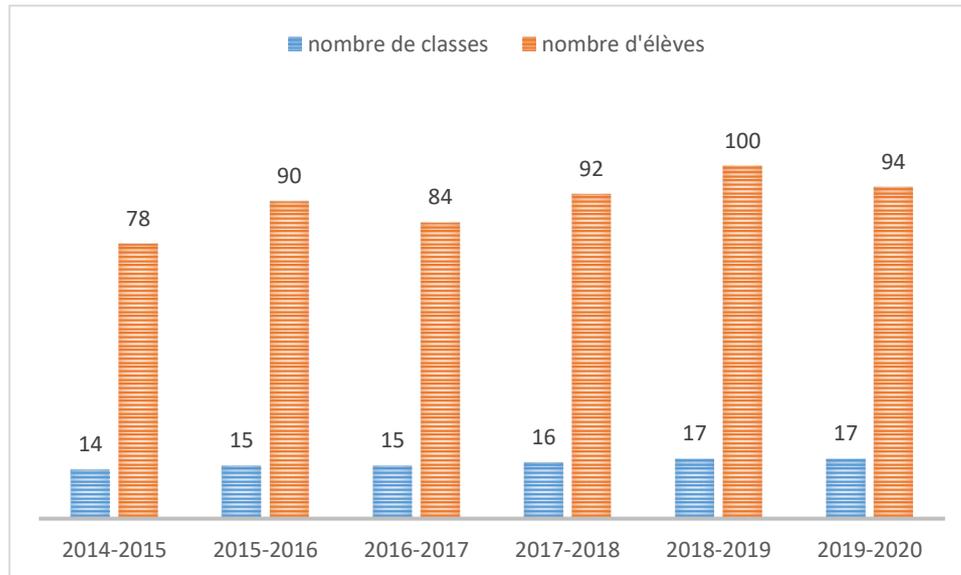
- Soutien pédagogique spécialisé (SPS) : mesure renforcée prenant la forme d'un soutien en classe s'adressant à l'élève, à la classe ou à l'enseignant-e.
- Conseil pédagogique spécialisé (CPS) : forme allégée de soutien pédagogique spécialisé, donné sous forme de conseil à l'enseignant-e.

¹ <https://www.ne.ch> > Autorités > DEF > Service de l'enseignement obligatoire > Enseignement spécialisé > Soutien pédagogique spécialisé

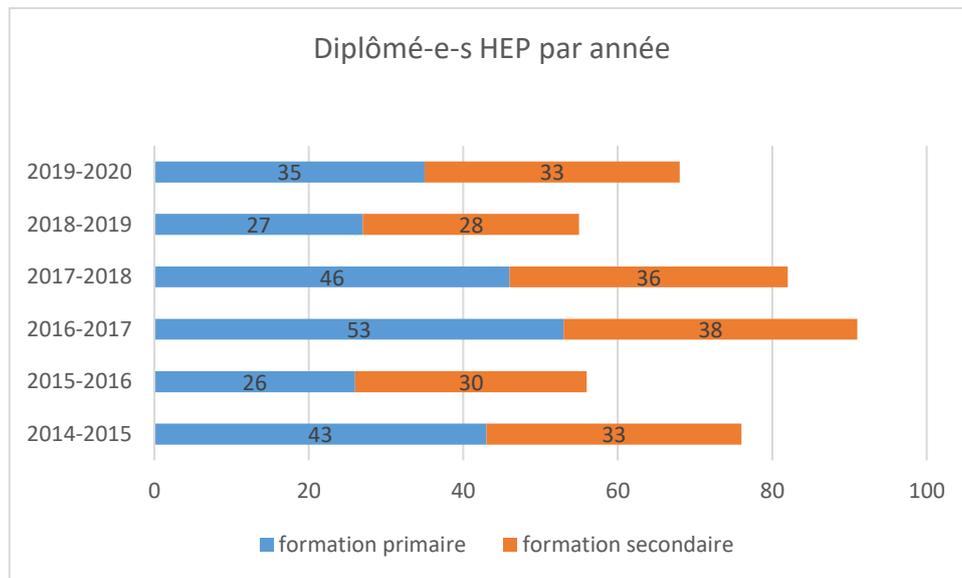
² <https://www.ne.ch> > Autorités > DEF > Service de l'enseignement obligatoire > Enseignement spécialisé > Procédure d'évaluation standardisée

1.2.2 Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes sont intégrées à l'école ordinaire. Un enseignant-e spécialisé du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige est en charge de ces classes. Par rapport à l'année scolaire 2018-2019, nous maintenons pour la rentrée scolaire le même nombre de classes, et dénombrons 6 élèves de moins.



1.3 Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE



Par rapport à l'année 2018-2019, cette année nous dénombrons 13 diplômé-e-s HEP de plus, soit 68 contre 55 pour 2018-2019. La répartition de ces dernières et de ces derniers en formation primaire et secondaire est équilibrée.

2 Un premier bilan pour la rénovation du cycle 3

2.1 L'élève au centre des préoccupations

Ces dernières années, les enseignant-e-s ont vécu de nombreux changements, dont la rénovation du cycle 3 constitue l'un des éléments majeurs. Cette nouvelle organisation du système scolaire prévoit notamment un enseignement à deux niveaux pour les disciplines principales et un enseignement commun pour les autres disciplines.

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a mandaté l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) pour suivre la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 dans le canton. Ce suivi a commencé au même moment que son implantation en 2015 et s'est terminé en février 2019. L'analyse porte donc sur la première volée complète d'élèves ayant suivi les 9^e, 10^e et 11^e années du système scolaire rénové. Celle-ci a permis d'étayer un [Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil](#)³ concernant la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire. Ce rapport fait état des réflexions sur la rénovation du cycle 3 et propose des pistes d'amélioration.

2.1.1 Participation active des directions d'école et du corps enseignant

Directions d'école et corps enseignant ont participé activement à cette étude, démontrant leur volonté de s'investir pour le futur de l'école neuchâteloise et le bien-être des élèves. Parmi les principaux bénéfices relevés dans [l'analyse de l'IRD](#)⁴, la perméabilité entre les niveaux est considérée comme « l'un des points forts de la rénovation » par les répondant-e-s à l'enquête. En effet, l'enseignement à niveaux et le choix d'options en 11^e année permettent de mieux définir le profil des élèves selon leurs compétences spécifiques.

La figure de « chef-fe de file » introduite par le DEF au sein des centres scolaires - enseignant-e chargé-e de coordonner le travail en équipe et de favoriser les pratiques collaboratives entre les enseignant-e-s d'une même discipline à niveaux - est également considérée comme positive. Le système rénové contribue également à une amélioration du climat scolaire avec des classes plus hétérogènes et une augmentation des interactions entre élèves d'un même établissement scolaire.

2.1.2 Accent mis sur le suivi des élèves

Le suivi des élèves, et notamment celui des élèves en difficulté, est considéré tant par les directions d'école que les enseignant-e-s, comme plus complexe que dans l'ancien système. Les difficultés peuvent être de différentes natures, principalement scolaires, organisationnelles ou sociales. Les membres du corps enseignant soulignent aussi des difficultés dans l'évaluation des apprentissages de leurs élèves dans le cadre des leçons en groupe de niveau 1 ou en classe de type hétérogène pour les disciplines communes, qui regroupent des élèves avec un large empan de compétences.

³ <https://www.ne.ch> > Médias > Documents > 19/06/20190626>Rapport_RenovationCycle3.pdf

⁴ <https://www.ne.ch> > Médias > Documents > 19/06/20190626_Annexe2_RenovationCycle3.pdf

2.1.3 Un processus d'amélioration continue

Face à ces nouveaux défis, les membres des directions d'école et les enseignant-e-s ont développé nombre de stratégies pour faciliter l'implantation de la rénovation dans les centres scolaires. Sur le plan cantonal, plusieurs ajustements ont déjà été apportés entre 2015 et aujourd'hui. Il s'agit notamment de l'instauration des chef-fe-s de file pour les disciplines à niveaux et de la pérennisation de cette fonction, de la modification des conditions de promotion en fin de 11^e année et de l'amélioration des supports de cours et de la planification de l'enseignement.

Caractéristiques de la rénovation du cycle 3

- Introduction progressive d'un enseignement à deux niveaux pour certaines disciplines : français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature (**niveau 1 - compétences de base** et **niveau 2 - compétences élevées**).
- Enseignement commun pour les autres disciplines

Les principales sources utilisées dans l'étude de l'IRDP

- Données fournies par le [Service de statistique de l'État de Neuchâtel \(STAT\)](#)⁵, en particulier celles sur la première cohorte de **1'752 élèves** ayant fréquenté le système rénové pendant trois ans.
- **22 entretiens exploratoires avec les chef-fe-s de file des disciplines à niveaux** (juin 2017).
- **Entretiens exploratoires avec les directions** de 9 centres scolaires, faisant partie de 6 cercles scolaires différents (septembre 2017).
- Un **questionnaire adressé aux 860 enseignant-e-s du cycle 3** (mars 2018).
- **20 entretiens exploratoires avec des enseignant-e-s des disciplines au niveau 1** pour les cinq disciplines à niveaux ainsi qu'avec des **enseignant-e-s des disciplines communes** du domaine des *sciences humaines et sociales* (SHS), ainsi que des *langues et cultures de l'antiquité* (LCA) en 9^e année (avril 2018).
- **6 entretiens exploratoires avec des enseignant-e-s de renforcement français et de renforcement mathématiques**, ainsi qu'avec des **enseignant-e-s des quatre options professionnelles** (mai 2018).
- **29 entretiens exploratoires avec des élèves de 11^e année** qui suivent des options professionnelles, le *renforcement français* ou le *renforcement mathématiques* (juin 2018).

En savoir plus

- [Communiqué de presse du 26 juin 2019](#)⁶
- [Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil](#)⁷
- [Rapport de l'IRDP](#)⁸

⁵ <https://www.ne.ch> > Autorités > DEAS > Service de statistique

⁶ <https://www.ne.ch> > Médias > Communiqués de presse

⁷ <https://www.ne.ch> > Médias > Documents/19/06/20190626 > Rapport_RenovationCycle3

⁸ <https://www.ne.ch> > Médias > Documents/19/06/20190626 > Annexe2_RenovationCycle3

3 L'école à l'hôpital

3.1 Continuer à construire son avenir lors d'une hospitalisation

Notre canton a développé un concept de suivi scolaire des enfants et adolescent-e-s hospitalisés dans le département de pédiatrie de l'Hôpital neuchâtelois (HNE). Cette structure, gérée par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) qui est rattaché au service de l'enseignement obligatoire (SEO), est une extension à une prestation déjà existante depuis 2011, qui offrait un suivi scolaire pour les adolescent-e-s, âgé-e-s de 13 à 18 ans, hospitalisé-e-s en milieu psychiatrique. Elle est la résultante d'une collaboration interdisciplinaire (médicale, pédagogique, psychologique) et s'adresse aux enfants âgés de 4 à 16 ans.

C'est l'équipe soignante qui émet un avis quant à la capacité de la patiente ou du patient de rejoindre la classe. Durant le séjour de l'enfant à l'hôpital, un projet pédagogique est défini selon un programme scolaire établi. Ce projet est élaboré en collaboration avec l'école et éventuellement avec l'élève selon son âge.

Le suivi scolaire en milieu hospitalier a pour but d'offrir à chaque enfant un enseignement spécialisé répondant à ses besoins particuliers et de préparer son retour à l'école en tenant compte du projet thérapeutique centré sur sa situation. L'élève est ainsi accueilli dans un cadre scolaire rassurant qui favorise la poursuite de ses apprentissages scolaires. Pour celui-ci, bénéficier d'un tel suivi lui permet de continuer à construire son avenir en tant qu'acteur-trice et de retrouver un peu de « normalité » dans son quotidien hors norme, de se sentir un ou une élève comme tous les autres.

Une classe à cet effet ouvre dans notre canton à la rentrée scolaire. Elle accueillera au maximum 8 élèves à la fois. L'enseignement y sera dispensé par une enseignante spécialisée, qui sera amenée à collaborer régulièrement avec l'équipe soignante, les centres scolaires voire le-s représentant-s légal-aux.

Un [arrêté concernant la mise en place d'une structure de suivi scolaire pour les enfants et adolescents hospitalisés](#)⁹ est en vigueur depuis le 1^{er} août 2019.

Objectifs du concept :

- Permettre aux enfants et adolescent-e-s concerné-e-s de continuer à **construire leur avenir en cas d'hospitalisation**
- Offrir à chacune et à chacun un enseignement qui répond à ses besoins et **favoriser son retour à l'école**
- **Accueillir** les enfants et adolescent-e-s dans un **cadre scolaire rassurant**

⁹ <https://www.ne.ch> > Législation et jurisprudence

4 Résultats des enquêtes nationales sur les compétences fondamentales (COFO)

4.1 Les élèves neuchâtelois dans la moyenne suisse pour toutes les disciplines testées

Les résultats des épreuves nationales de 2016 et 2017 publiées en mai dernier ont montré que les élèves neuchâtelois sont en moyenne aussi nombreux à atteindre les compétences de base en mathématiques, français et allemand que leurs camarades suisses et romands. Ces enquêtes avaient pour but de tirer un premier bilan de l'harmonisation des pratiques cantonales en matière d'enseignement obligatoire : celle-ci s'avère plus avancée dans les langues qu'en mathématiques.

4.2 Plusieurs facteurs influencent les performances

À Neuchâtel comme ailleurs, c'est l'origine sociale qui affecte le plus la réussite de telles épreuves, avant la langue parlée à la maison. En mathématiques, l'enquête menée auprès d'élèves de 11^e année scolarisés dans l'ancien système a révélé de grands écarts entre les différentes sections. En français, près de 90% des élèves testés en 8^e année maîtrisent la lecture autant que l'orthographe. En allemand, les mêmes élèves se montrent plus compétent-e-s en compréhension orale qu'écrite, comme dans les autres cantons romands.

En savoir plus

- [Communiqué de presse du canton de Neuchâtel](#)¹⁰
- [Site officiel COFO](#)¹¹
- [Rapport COFO 2016 Mathématiques](#)¹²
- [Rapport COFO 2017 Langue de scolarisation et première langue étrangère](#)¹³

¹⁰ <https://www.ne.ch> > Médias > Communiqués de presse

¹¹ <http://www.cofo-suisse.ch>

¹² http://www.cofo-suisse.ch/wp-content/uploads/2019/05/COFO_2016_FR.pdf

¹³ http://www.cofo-suisse.ch/wp-content/uploads/2019/05/COFO_2017_FR.pdf

5 Prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s

5.1 Être à l'écoute des enseignant-e-s

Conscient des difficultés éprouvées par le corps enseignant neuchâtelois et du stress qu'elles génèrent, le Conseil d'État, après discussion avec les syndicats, les représentant-e-s des employeurs communaux et les services de l'enseignement obligatoire et de la formation postobligatoire et de l'orientation, a donné mandat au Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES) de mener une enquête qualitative auprès de l'ensemble du corps enseignant.

Des propositions concrètes susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail et découlant de l'enquête susmentionnée ont été consignées sous la forme d'un plan d'action accessible sur le [site internet du CAPPES](#)¹⁴. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place (décharge pour raison d'âge pour les enseignant-e-s à temps partiel, décharge pour maîtrise de classe pour l'ensemble du corps enseignant, soutien immédiat et temporaire) et d'autres sont en cours.

Objectifs de l'enquête du CAPPES :

- Réaliser un **inventaire des ressources existantes dans le canton en matière de détection et de prévention** par rapport au stress et à l'épuisement professionnel pour le personnel enseignant, membres de direction compris (1^e volet).
- Élaborer un **plan d'action comportant une liste de mesures en vue de prévenir le phénomène de l'épuisement professionnel** (2^e volet) et basé, entre autres, sur l'état des lieux des facteurs de stress professionnel dans l'enseignement.

¹⁴ <https://www.ne.ch> > Autorités > DEF > CAPPES

6 Concept cantonal de l'enseignement des langues

6.1 L'extension du projet PRIMA se poursuit

Le [projet PRIMA](#)¹⁵ proposant un enseignement de l'allemand par immersion dès le début de la scolarité et jusqu'à la fin du cycle 3, fait partie des objectifs du plan d'action mis en place par le Conseil d'État dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues.

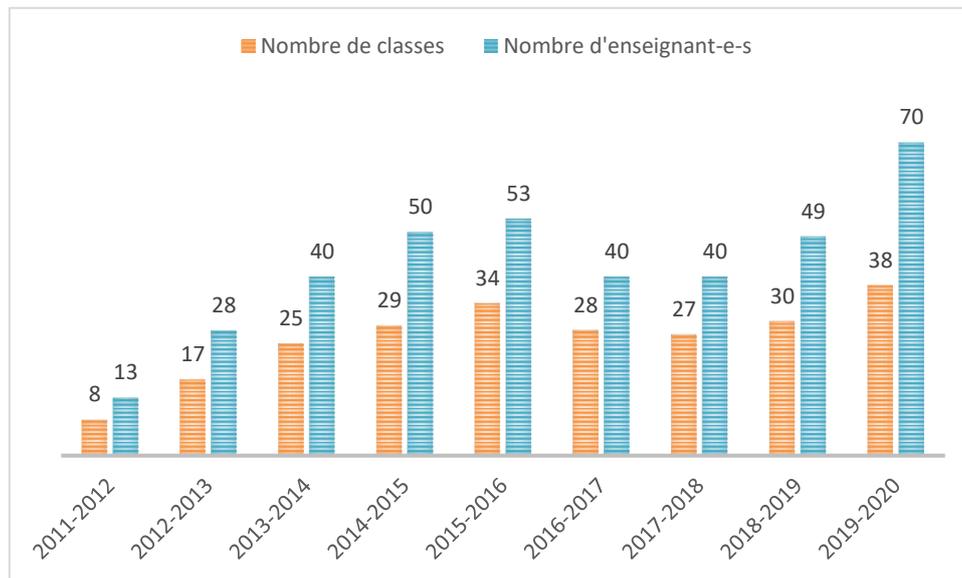
Celui-ci se développe aujourd'hui aussi bien au niveau de nouvelles communes du canton qui déploient le concept que sur les 3 cycles de la scolarité obligatoire. En effet, le Val-de-Travers entre dans le concept dès cette rentrée scolaire avec une classe PRIMA de 1^{re} et 2^e années dans chacune des cinq communes suivantes : Noiraigue, Travers, Môtiers, Fleurier et la Côte-aux-Fées. De plus, les centres des Terreaux et des Deux Thielles de l'éorén (école obligatoire région Neuchâtel) poursuivent l'extension de leurs filières dans la verticalité et jusqu'à la 10^e année dès cette rentrée scolaire. Deux filières complètes de 1^{re} à 11^e années devraient par conséquent avoir été mises sur pied en été 2020 dans ces deux centres. **Aujourd'hui le canton compte 38 classes PRIMA pour près de 685 élèves et 70 enseignant-e-s.**

Quelques définitions :

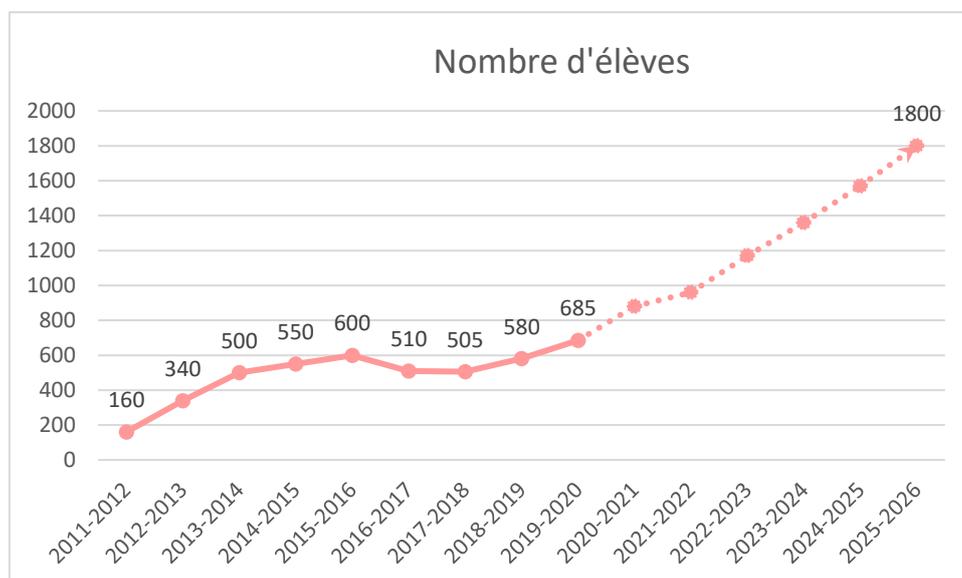
- **Centre PRIMA** : centre disposant de classes PRIMA
- **Classe PRIMA** : classe offrant un enseignement de l'allemand par immersion partielle
- **Élève PRIMA** : élève inscrit dans une classe PRIMA
- **Enseignement immersif** : enseignement dans lequel la langue est utilisée comme instrument de communication et non comme discipline scolaire
- **Filière PRIMA** : structure de classe PRIMA débutant en 1^{re}-2^e année et permettant aux élèves de suivre un enseignement PRIMA dans la verticalité (de 1^{re} à 11^e année)
- **PRIMA** : projet d'enseignement de l'allemand par immersion partielle à l'école obligatoire

¹⁵ <https://portail.rpn.ch> > Parents > École familles > projet PRIMA

6.2 Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant-e-s



6.3 Évolution possible du projet PRIMA en nombre d'élèves



7 Intégration du numérique à l'école

7.1 Offrir une éducation numérique complète à tous les élèves du canton

Alors que la fracture numérique relative à l'équipement semble être maîtrisée aujourd'hui, la fracture des usages numériques, de la compréhension des technologies et des enjeux numériques est une réalité préoccupante. En fin de scolarité obligatoire, et dans les années qui suivent, un jeune doit savoir mobiliser des compétences numériques pour des tâches aussi diverses que : trouver et exercer une formation postobligatoire, acheter un billet de transport, gérer son argent, utiliser un comparateur d'assurances, faire une demande de prestation sociale, exercer des droits civiques, trouver un objet immobilier, etc.

Dès lors, de nos jours, savoir utiliser et comprendre le fonctionnement des instruments numériques et leurs effets sur la société sont des compétences nécessaires dans la vie courante, au même titre que savoir parler, lire, écrire ou calculer. Ces éléments relèvent d'une véritable éducation numérique, orientée vers la transmission de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir, plutôt que vers la simple acquisition de savoirs et de connaissances disciplinaires.

L'éducation numérique vise à permettre à chacune et chacun de développer des connaissances, des compétences et des comportements pour se mouvoir dans une société où le numérique, véritable instrument de civilisation, est toujours plus influent. Et c'est bien là une mission que doit remplir l'école, comme le stipule la [Déclaration du 30 janvier 2003 concernant les Finalités et objectifs de l'École publique](#)¹⁶, définis par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP), dans le sens où elle a pour objectif de développer les connaissances et comportements de nos élèves pour en faire des citoyen-ne-s et des acteurs-trices sociaux.

Objectifs de l'éducation numérique à travers trois axes :

- **Offrir une éducation numérique complète à tous les élèves du canton**, dans un esprit d'équité
- **Former les professionnel-le-s des écoles, dont le corps enseignant** afin que chacun-e puisse comprendre les enjeux de la digitalisation de la société, savoir intégrer le numérique dans son enseignement et utiliser à bon escient les outils numériques
- **Assurer la mise à disposition de postes informatiques** pour les élèves

¹⁶ <https://www.ciip.ch> > La-CIIP > Documents officiels > Déclarations politiques

8 Exclusion scolaire

8.1 Un contexte qui a fortement évolué ces dernières années

Il y a une dizaine d'années, la question de l'exclusion scolaire aurait pu se résumer à la situation de quelques élèves - issus majoritairement de l'école secondaire - sanctionnés par une mise à pied temporaire ou une exclusion en raison de difficultés comportementales importantes et récurrentes.

Cependant, ces dernières années, le nombre de situations problématiques a considérablement augmenté. Même si la majorité des décisions d'exclusion (temporaire ou définitive) concernent des élèves du cycle 3, elles sont aussi prises à l'encontre de plus jeunes élèves, y compris du cycle 1. D'autre part, certains élèves effectuant une douzième - voire une treizième - année scolaire et ne respectant pas le contrat établi par la direction concernant leur attitude se voient renvoyés de l'école en cours d'année.

Parallèlement à cette tendance, l'exclusion scolaire se présente sous plusieurs aspects. En effet, à l'exclusion scolaire « classique », consécutive à une décision d'autorité scolaire, se sont ajoutées avec le temps d'autres formes comme, par exemple, l'absentéisme causé fréquemment par une phobie scolaire. Ces manifestations d'une forme d'exclusion scolaire différente, mais pourtant réelle, illustrent bien, d'une part, l'évolution du problème et, d'autre part, l'élargissement de son périmètre. D'où la nécessité de considérer aujourd'hui l'exclusion scolaire sous divers angles et dans une perspective pluridisciplinaire.

Objectifs du projet autour de l'exclusion scolaire :

- **Coordonner et valoriser les mesures existantes prises** en amont ainsi que les mesures d'accompagnement socio-éducatives existantes **pour les élèves qui auraient fait l'objet d'une décision d'exclusion scolaire**
- **Mettre en place une nouvelle mesure d'accompagnement socio-éducatif flexible et adaptable** à l'évolution des besoins des enfants et des familles, des enseignant-e-s et des centres scolaires

9 L'enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH)

9.1 Contribuer à l'ouverture d'esprit et à la réflexion critique des élèves

Le canton de Neuchâtel prévoit un enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH) intégré aux leçons d'histoire et dispensé par les enseignant-e-s de cette discipline. Cet enseignement contribue à une ouverture et une réflexion critique relatives aux interrogations sur le sens de la vie. Il met en évidence l'universalité du questionnement des êtres humains et la diversité des réponses qu'ils y apportent. Il crée et garantit l'espace de débat qui permet la réflexion sur les valeurs et les différentes pratiques culturelles et leur discussion. Il est dispensé dans le respect des opinions, des convictions et des traditions des élèves et de leurs familles.

9.1.1 Le plan d'études romand et la spécificité neuchâteloise

Le plan d'études romand (PER) prévoit une rubrique « Éthique et cultures religieuses », mais les progressions des apprentissages y sont déclinées pour les élèves des cantons non laïques. Dans ces cantons, un cours d'approche à la culture religieuse est prévu dans la grille horaire officielle.

La laïcité affirmée du canton de Neuchâtel, ne permet pas dans ce cas de se référer pleinement au plan d'études. Un enseignement propre au canton et intégré aux leçons d'histoire a ainsi été maintenu. Celui-ci a été adapté aux nouveaux moyens d'enseignement d'histoire.

L'enseignement des cultures religieuses et humanistes est par conséquent en partie intégré aux moyens d'enseignement romands (MER) d'histoire, mais pour chaque année scolaire, il sera renforcé par des apports spécifiques concernant uniquement le fait religieux et élaborés par les [éditions AGORA](#)¹⁷.

Nouvelles ressources pour la rentrée

- **Un moyen d'enseignement intitulé « Un monde en fêtes »** destiné aux classes de 1^{re} et 2^e années du cycle 1. Celui-ci se compose d'un **calendrier pour la classe avec des vignettes autocollantes** et d'un **dossier pour les enseignant-e-s ainsi que de ressources numériques** avec des propositions d'activités. Le calendrier à l'usage de la classe permet d'introduire la notion de cycle des saisons ainsi que la numérotation des jours du mois et d'aborder les fêtes en rapport avec la composition de la classe (fêtes civiles et populaires, chrétiennes, musulmanes, juives, hindoues, bouddhiques, chinoises).
- **Un moyen d'enseignement intitulé « Récits cosmogoniques, naissances du monde »** destiné aux classes de 9^e année du cycle 3.
- **Un feuillet intitulé « Enseignement du fait religieux, présentation générale »** permet d'explicitier aux élèves de 9^e, 10^e et 11^e années les enjeux, la démarche ainsi que des notions générales liés à cette thématique.

¹⁷ <http://www.editions-agera.ch>

10 Le geste d'écriture au cycle 1

10.1 Favoriser le développement des compétences des élèves pour la production de l'écrit

Plusieurs recherches ont démontré qu'il est fondamental pour les élèves de favoriser une bonne acquisition du geste d'écriture. En effet, la calligraphie aurait un impact sur l'écriture au sens large, à savoir les compétences orthographiques et textuelles. Grâce à la maîtrise d'un tracé fluide et automatique, les élèves libèrent les ressources cognitives et attentionnelles nécessaires à la production écrite.

Un groupe de travail a été constitué afin de mener une réflexion concernant le geste d'écriture au cycle 1 et de proposer une ligne cantonale cohérente dès la rentrée 2019-2020. Des recommandations et des ressources ont été préparées et sont accessibles au travers d'un blog hébergé sur le [portail de l'enseignement obligatoire](#)¹⁸.

Contenu du blog :

- Page d'accueil (liens vers les différentes ressources)
- Indications du plan d'études romand (PER)
- Progression des apprentissages
- 10 recommandations (avec les jalons tout au long du cycle)
- Page questions-réponses (pour favoriser les apports et adaptations)
- Ressources et activités pour les domaines suivants : posture, mouvements, graphomotricité, motricité fine, écriture et ateliers

Références :

- [Blog sur le geste d'écriture](#)¹⁹ (accessible avec un identifiant RPN)
- *Le geste d'écriture*, Danièle Dumont, Hatier, 2016.

¹⁸ <http://www.rpn.ch>

¹⁹ <https://blogs.rpn.ch/ecriture>

11 Innovations pédagogiques

11.1 Nouveaux moyens d'enseignement

En parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), les moyens d'enseignement (MER) répondent aux objectifs établis dans celui-ci.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FRANÇAIS	4	5 6	1 2 7	8 9	9 10	10 11	7 8			
ALLEMAND						5	6	7	8	9
ANGLAIS				7	8	9	10	11		
MUSIQUE					9 10 11					
MATHÉMATIQUES		9	1 2 10	11					1 2	3
SCIENCES DE LA NATURE			1 2		3 4 5	6 7	8 9	10	11	
ÉDUCATION PHYSIQUE		1 2 3 4 5 6	7 8							
GÉOGRAPHIE			1 2	5	3 4 6		7 8 9	7 8 10	11	10
HISTOIRE			1 2		3 4 5 6		7 8 9	10	11	9

Indications de lecture : les chiffres mentionnés dans les pages colorées font référence aux années scolaires dans lesquelles sont introduits de nouveaux moyens d'enseignement.

12 Dates à retenir

2019	14 novembre :	Futur en tous genres ²⁰
	20 novembre :	Journée internationale des droits de l'enfant
	du 25 au 29 novembre :	Semaine des médias à l'école ²¹ Thème de la 16 ^e édition : « L'information sans frontières ? »
2020	27 janvier :	Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
	8 mars :	Journée internationale des droits des femmes
	du 14 au 24 mars :	Semaine de la langue française et de la francophonie ²²
	les 2 et 3 avril :	Journée des musées (pour les classes des années 5 et 6)
	30 juin :	Concert de clôture du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) ²³ , salle de musique de La Chaux-de-Fonds
	13 août :	Conférence de presse de la rentrée scolaire

D'autre part, les **visites d'entreprises pour les enseignant-e-s du cycle 3** sont organisées pour cette année scolaire aux dates suivantes : 30.10.2019, 13.11.2019, 04.12.2019, 12.02.2020, 19.02.2020, 18.03.2020, 06.05.2020, 13.05.2020.

²⁰ <https://www.futurentousgenres.ch>

²¹ <https://www.e-media.ch> > Semaine des médias> Présentation

²² <https://www.slff.ch/>

²³ <https://www.cmne.ch>